



Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

GESTIONNAIRE
DES COMMISSIONS D'AUTORISATION D'EXERCICE (CAE)
(médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien et sage-femme).
H/F
Catégorie de référence : B
Fonctionnaire affecté ou détaché ou CDD de 3 ans renouvelable

ETABLISSEMENT

**Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction
de la fonction publique hospitalière (CNG).**

Localisation : Immeuble le Ponant – B – 21, rue Leblanc – 75737 Paris cédex 15

Métro : Balard (Ligne 8)

RER C : Boulevard Victor – Pont du Garigliano

Bus : 88 ou 42 (Arrêt Terminus - Hôpital Européen Georges Pompidou)

PC ou Tramway : Boulevard Victor

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le CNG, établissement public administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé, a été mis en place par décret du 4 mai 2007 modifié. Il compte 109 agents.

Il est chargé, pour l'essentiel, de porter la modernisation de la gestion des cadres supérieurs médicaux et administratifs du système sanitaire, social et médico-social public et d'apporter son soutien, dans son domaine de compétences, aux réformes hospitalières et à l'évolution des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Il est chargé également de développer l'accompagnement collectif et individuel des personnels enseignants et hospitaliers, praticiens hospitaliers (près de 56 000 en 2019), directeurs d'hôpital, directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social et directeurs des soins (5 600 en 2019) dont il assure la gestion ainsi que d'organiser les 19 concours nationaux de recrutement de ces professionnels médicaux et administratifs, attachés d'administration hospitalière et des praticiens titulaires d'un diplôme hors Union européenne, dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice (PAE), catégories professionnelles qu'il ne gère pas.

Le CNG assure également la gestion des 44 commissions nationales d'autorisations d'exercice des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et pharmaciens, titulaires d'une diplôme obtenu hors Union européenne, ainsi que la gestion du dispositif relatif aux contrats d'engagement de service public pour les étudiants et internes en médecine et les étudiants en odontologie. Les directeurs et praticiens hospitaliers en situation de surnombre ou en position de recherche d'affectation ainsi que les conseillers généraux des établissements publics de santé, inspecteurs, inspecteurs généraux en service extraordinaire et inspecteurs généraux d'origine hospitalière, lui sont administrativement et financièrement rattachés.

Sous l'autorité d'un Directeur général et d'un Directeur général adjoint, le CNG est composé de quatre départements :

- le département des affaires générales (DAG) ;
- le département des concours, autorisation d'exercice et mobilité-développement professionnel (DCAEMDP) ;
- le département de gestion des directeurs (DGD) ;
- le département de gestion des praticiens hospitaliers (DGPH).

Sont par ailleurs rattachés à la Direction générale un conseiller technique et un conseiller médical, l'équipe systèmes d'information et transformation numérique et une cellule communication.

MISSIONS DU DEPARTEMENT CONCOURS, EXERCICE, MOBILITE-DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (DCAEMDP)

- **Organisation des concours administratifs nationaux :** cycles de formation et cycles préparatoires au concours de directeur d'hôpital, de directeur d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, de directeur des soins ; concours d'attaché d'administration hospitalière.
- **Organisation des concours médicaux hospitaliers nationaux :** concours de praticiens hospitaliers, Examen classant national (ECN) en médecine et ensemble des internats.
- **Procédure d'autorisation d'exercice :** pour les praticiens à diplômes hors Union européenne, pour les praticiens à diplôme UE, procédures d'autorisation spécifique : épreuves de vérification des connaissances et commissions d'autorisation d'exercice des professions réglementées
- **Mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement professionnel** des praticiens hospitaliers et des personnels de direction.

POSITIONNEMENT DU POSTE

Au sein du bureau des procédures d'autorisation d'exercice, sous l'autorité directe du chef de bureau, le ou la gestionnaire CAE fait partie d'une équipe, composée de 8 personnes dont 6 gestionnaires et 1 gestionnaire expert, chargée de mettre en œuvre les procédures d'autorisation d'exercice. Chacun des gestionnaires est titulaire d'un portefeuille de spécialités défini par la responsable du bureau, en lien avec le gestionnaire expert.

MISSIONS DU POSTE

Activités principales :

Le(la) gestionnaire est chargé(e) d'assurer l'étude et la préparation des dossiers soumis aux commissions d'autorisation d'exercice (CAE), elles-mêmes co-organisées par le CNG avec les Ordres professionnels compétents.

Cette activité consiste en l'examen de la recevabilité des demandes, l'instruction des dossiers, la saisie dans le logiciel informatique dédié, la préparation des commissions, la participation aux séances, la rédaction des comptes rendus, la préparation des arrêtés d'autorisation et les notifications aux demandeurs.

Le(la) gestionnaire assure également le remboursement des frais de déplacements présentés par les membres des commissions (logiciel CEGID).

Il participe aux séances de la commission dont il assure le secrétariat à l'extérieur des locaux du CNG pour les médecins et dans les locaux du CNG pour les autres professions (pharmaciens, chirurgiens-dentistes et sages-femmes).

L'activité s'articule autour de deux grands domaines :

- les procédures d'autorisation d'exercice des praticiens à diplômes hors UE et UE,
- les procédures d'autorisation temporaire d'exercice et des procédures d'autorisation spécifique.

Relations professionnelles les plus fréquentes :

- Ordres professionnels, établissements de santé, candidats.

COMPETENCES REQUISES

Qualifications requises : Vous êtes titulaire d'un Bac +2 dans le domaine de la gestion administrative et/ou juridique ou vous justifiez de quatre années d'expérience professionnelle dans des fonctions de niveau équivalent. Vous avez de préférence une connaissance de l'administration et de ses procédures OU une formation/expérience dans la mise en œuvre de réglementations.

Compétences professionnelles requises :

- 1 – Très bonnes qualités d'organisation, rigueur, capacité à anticiper
- 2- Compétences juridiques ou de mise en œuvre de procédures réglementaires
- 2 – Autonomie et initiative, réactivité
- 3 – Qualités relationnelles, diplomatie, esprit d'équipe
- 4 – Maîtrise des logiciels Word, Excel, Power Point

**Les candidatures sont à adresser
avec en objet la mention « gestionnaire administratif CAE »**

à

Monsieur Philippe TOUZY, chef du département

philippe.touzy@sante.gouv.fr

Madame Florence GUIRAUD, adjointe

florence.guiraud@sante.gouv.fr

CNG-Recrutement@sante.gouv.fr

Copie : sylvie.jointre-roussel@sante.gouv.fr

Date limite de candidatures : le 15 septembre 2020